

Le Point

5^{ème} Conférence Annuelle
1/2 journée
16 retours d'expérience

Stress, santé & qualité de vie au travail

*Des obligations à la recherche de performance durable,
les meilleurs dispositifs éprouvés par les pionniers*



Une conférence Le Point
Jeudi 25 septembre 2014, de 14h à 18h30
Maison des Centraliens, Paris

En partenariat avec :



Flichy Grangé Avocats
droit social / employment law



Pourquoi participer ?

Madame, Monsieur,

Depuis 5 ans, la prise en compte du stress dans les entreprises ne cesse d'évoluer.

Après l'Accord National Interprofessionnel (ANI) sur le stress au travail de 2008 puis, en 2009, le plan d'urgence sur la prévention du stress (PST 1 puis 2), les entreprises sont passées avec le nouvel ANI de juin 2013, de la lutte contre le stress à de véritables plans d'action pour la **Qualité de Vie au Travail (QVT)**. **Une simple question de sémantique ou une révolution profonde des modes de travail et de fonctionnement des organisations ?**

Bien que le volet des **obligations légales** soit toujours bien prégnant, avec une **jurisprudence** qui rappelle chaque jour aux dirigeants leurs responsabilités juridiques et pénales (préjudice d'anxiété, harcèlement moral...), une nouvelle page s'ouvre. Avec un poids grandissant des CHSCT, **les négociations de l'été 2014 représentent un tournant et définiront le nouveau plan santé au travail (PST 3), référence pour les années 2015-2017.**

Mais que recouvre la QVT ? Dans quelle mesure l'entreprise peut-elle / doit-elle se mobiliser pour le bien-être de ses salariés ? Comment ne pas tomber dans les travers angéliques des dispositifs gadgets et véritablement faire de la qualité de vie au travail un **levier essentiel à la performance de l'entreprise ?**

Après le succès des 4 premières éditions, le magazine Le Point vous propose, pour son 5e opus, une demi-journée de débats approfondis sur le stress, la santé et la qualité de vie au travail. Cette réunion exclusive vous permettra de rencontrer vos homologues DRH, mais aussi les Autorités de référence, afin de répondre aux questions suivantes :

- Comment articuler vos plans de prévention des RPS avec la QVT ?
- Avec quels coûts et quel retour sur investissement ?
- Quelles sont les dernières jurisprudences à intégrer ?
- Comment former vos managers de proximité à prendre le pouls de leurs équipes et détecter les risques ?
- Quelles bonnes pratiques pour faire de la digitalisation un allié de la prévention du stress ?

Nous réjouissons de vous accueillir lors de cette cinquième conférence annuelle, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Anne Jeanblanc,
Journaliste, **Le Point**

Les débats seront animés par Anne Jeanblanc, journaliste, **Le Point**

14h00 **Le stress et le bien-être, c'est quoi finalement ? La notion de bon stress est-elle juste ?**

Analyse physiologique et psychologique des phénomènes pour mieux les appréhender

Marie Pezé, Docteur en Psychologie, Responsable du Réseau de Consultations Souffrance et Travail, Expert judiciaire près la Cour d'appel de Versailles

14h15 **Des obligations légales à la gestion de la qualité de vie : Jusqu'où l'entreprise peut ou doit-elle s'occuper de la santé de ses salariés ?**

- Les obligations de sécurité et de protection de la santé physique et mentale des salariés : ce que l'entreprise doit faire
- Activités sportives, techniques de relaxation, arrêt du tabac, conciergerie, accompagnement dans la perte de poids... : ce que l'entreprise peut faire. Comment éviter l'effet « gadget » ou le « social washing » ? Qu'attendent réellement les salariés ?
- Le domaine de la prévention : un espace à explorer où les parties prenantes se rejoignent ?
- Les bonnes pratiques issues du protocole d'accord cadre signé le 22 octobre 2013 pour la prévention des RPS dans la fonction publique ?

Dorothee Burkel, Directeur des Ressources Humaines, **GOOGLE FRANCE**

Sabine Dupont, Directrice des Ressources Humaines des HUPNVS, Directrice du site Beaujon, **HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS)**

Alain Benlezar, Responsable Corporate Qualité de Vie au Travail, **AIR FRANCE**

Thomas Perrin, Directeur Général Adjoint, **Groupe APICIL**

15h10 **Le coût du bien-être au travail vs. ses bénéfices en termes de performance : comment mesurer le retour sur investissement pour l'entreprise et le salarié ?**

- Quels indicateurs mettre en place : taux d'absentéisme, taux de turn-over des encadrants... ?
- Infrastructures pour le bien-être : quel coût ? Comment s'assurer de leur rentabilité ? Les partenariats astucieux pour partager l'investissement
- Focus sur le télétravail et ses gains mesurés

Stéphane Saba, Directeur Ressources Humaines, **PEPSICO France**

Florence Moutton, Membre du Comité de Pilotage Risques PsychoSociaux, Manager Compensation and Benefits, **ING BANK FRANCE**

Dominique Blanchecotte, Médiatrice de la vie au travail, **GROUPE LA POSTE**

15h55 Comment faire de la digitalisation un allié de la prévention des RPS ?

Les nouvelles formes d'organisation du travail au service du mieux-être

- Comment accompagner la transformation ? Le Lean, un outil viable ?
- Y-a-t-il des personnes plus exposées au stress issu du digital ? Quels sont les apports du reverse mentoring favorisant l'appropriation des outils numériques via les générations Y ?
- Comment repenser le travail et les systèmes d'organisation ? Mettre en place une charte d'usage pour éviter les addictions numériques et initier le droit à la déconnexion (reconnu par le Syntec en mars 2014)
- Le télétravail peut-il être une piste à explorer ? Quelles conditions de succès ?
- Réseaux sociaux d'entreprise, une nouvelle façon de travailler plus collaborative ?

Alain Bitoun, Directeur Adjoint, Ressources Humaines et Transformation, **GRDF**

André Calisti, Directeur Ressources Humaines, **PIXMANIA**

Arnaud Violette, Directeur général Blue Office, **NEXITY**

16h40 Pause-Café

17h10 Du diagnostic au plan de prévention, comment concrètement former les managers de proximité à la gestion du stress ?

Les clés pour intégrer la détection des RPS, non pas comme une mission supplémentaire, mais un « savoir manager autrement »

- Comment dépasser la contrainte légale et engager les cadres dirigeants dans une politique globale de qualité de vie au travail ?
- Impliquer les médecins du travail, inscrire la formation dans un plan d'ensemble pour ne pas faire culpabiliser les managers... les bonnes pratiques à retenir
- Réforme de la médecine du travail, un nouveau pilier dans la coordination de la santé au travail ?

Jean-Christophe Sciberras, Directeur des Ressources Humaines France et Directeur des Relations Sociales, **GROUPE SOLVAY** – Président, **ANDRH**

Odile Bonhomme, Responsable développement RH, **ETAM**

Dr Dominique Delahaigue, Médecin Coordinateur Santé au Travail, **ARCELOR MITTAL FRANCE**

17h55 Préjudice spécifique d'anxiété, jurisprudence sur le harcèlement moral, nouvelle définition du harcèlement sexuel ... : Vers un renforcement sans fin de la responsabilité des employeurs ?

- Le préjudice spécifique d'anxiété renforcé par la jurisprudence du 25 septembre 2013 de la Chambre sociale de la Cour de Cassation
- Le harcèlement moral : quelles évolutions 10 ans après la loi de modernisation sociale ?
- Le nouveau droit d'alerte du CHSCT, en matière de santé publique et d'environnement issu de la loi n°2013-316 du 16 avril 2013
- Réforme de la médecine du travail, un nouveau pilier dans la coordination de la santé au travail ?
- Les attentes des parties prenantes vis-à-vis du reporting social & environnemental issu du Grenelle 2 : un moteur réel pour que l'entreprise aille plus loin ?

Michel Blatman, Conseiller Honoraire, **COUR DE CASSATION**

Laurent Gamet & Joumana Frangie-Moukanas, Avocats associés, spécialistes de santé au travail, **FLICHY GRANGE AVOCATS**

18h20 CONCLUSION : Bilan des Plans de Santé au travail et perspectives 2014-2015 post-ANI A quand un PST 3 ?

Yves Struillou, Directeur, **Direction générale du travail - DGT**

18h30 Cocktail de clôture



Yves Struillou



Dorothé Burkel



André Calisti



Florence Moutton



Stéphane Saba



Jean-Christophe
Sciberras



Michel Blatman



Marie Pezé

Le panel des orateurs

- *Alain Benlezar*, Responsable Corporate Qualité de Vie au Travail, **AIR FRANCE**
- *Alain Bitoun*, Directeur Adjoint, Ressources Humaines et Transformation, **GRDF**
- *Dominique Blanchecotte*, Médiatrice de la vie au travail, **GROUPE LA POSTE**
- *Michel Blatman*, Conseiller Honoraire, **COUR DE CASSATION**
- *Odile Bonhomme*, Responsable développement RH, **ETAM**
- *Dorothée Burkel*, Directeur des Ressources Humaines, **GOOGLE FRANCE**
- *André Calisti*, Directeur Ressources Humaines, **PIXMANIA**
- *Dr Dominique Delahaigue*, Médecin Coordinateur Santé au Travail, **ARCELOR MITTAL FRANCE**
- *Sabine Dupont*, Directrice des Ressources Humaines des HUPNVS, Directrice du site Beaujon, **HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS NORD VAL DE SEINE (HUPNVS)**
- *Laurent Gamet & Joumana Frangie-Moukanas*, Avocats associés, spécialistes de santé au travail, **Flichy Grange Avocats**
- *Florence Moutton*, Membre du Comité de Pilotage Risques PsychoSociaux, Manager Compensation and Benefits, **ING BANK FRANCE**
- *Thomas Perrin*, Directeur Général Adjoint, **Groupe APICIL**
- *Marie Pezé*, Docteur en Psychologie, Responsable du Réseau de Consultations Souffrance et Travail, Expert judiciaire près la Cour d'appel de Versailles
- *Stéphane Saba*, Directeur Ressources Humaines, **PEPSICO FRANCE**
- *Jean-Christophe Sciberras*, Directeur des Ressources Humaines France et Directeur des Relations Sociales, **GROUPE SOLVAY** - Président, **ANDRH**
- *Yves Struillou*, Directeur, **Direction générale du travail - DGT**
- *Arnaud Violette*, Directeur général Blue Office, **NEXITY**

Bulletin d'inscription

LST1409

Jeudi 25 septembre 2014
5^{ème} Conférence Le Point
“Stress, santé & qualité de vie au travail ”
Maison des Centraliens
8 rue Jean Goujon, 75008 Paris



Scan pour inscription

A. Informations sur le participant

Mademoiselle Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Fonction :

Tel : Fax :

E-mail :

B. Informations sur la société

Société :

N° TVA intracommunautaire (impératif) :

Adresse :

CP : Ville :

Pays : Tel : Fax :

Adresse de facturation si différente :

C. Règlement

- Par chèque** à l'ordre de Development Institute International en portant la mention **LST1409** au dos du chèque
- Par virement** à notre banque : BNP, compte N°30004 00760 00010009271/92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LST1409** et le nom du participant
- Par virement international SWIFT** à notre banque : BNP AFRPPPE, IBAN : FR7630004 00760 000 10009271 /92 libellé au nom de Development institute international avec la mention **LST1409** et le nom du participant

D. Confirmation

- Je m'inscris et accepte les Conditions Générales de Vente
- Tarif spécial : 340€ HT (408€ TTC)** pour tout règlement **avant le 11/07/2014**, soit 150 € HT de réduction
- Tarif spécial : 390€ HT (468€ TTC)** pour tout règlement **avant le 12/09/2014**, soit 100 € HT de réduction
- Plein tarif : 490€ HT (588€ TTC)** pour tout règlement **après le 12/09/2014**
- Tarif préférentiel réservé aux médecins en profession libérale : 150€ HT (180 € TTC)** (le cachet du cabinet et le numéro d'ordre sur le bulletin d'inscription faisant foi)
- Tarif de groupe** : contactez-nous au +33(0)1 43 12 85 55

Signature et cachet de l'entreprise :

Pour participer aux débats, merci de renvoyer ce coupon accompagné de votre règlement à l'ordre de Dii
• Par courrier à l'attention de LE POINT - Dii agency
• 164 bd Haussmann • 75008 Paris • Par tel au +33 (0)1 43 12 85 55
• Par mail à lepoint@development-institute.com • Par fax +33(0)1 40 06 95 26

Conditions Générales de Vente : Les frais d'inscription doivent impérativement être réglés en intégralité avant l'évènement. Ils comprennent l'accès au séminaire, aux pauses-café et au cocktail. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme et le lieu du séminaire si les circonstances les y obligent. Conditions d'annulation et de remplacement : Toute annulation doit nous être communiquée par écrit. Pour toute annulation plus de 30 jours avant la formation, vous pouvez bénéficier d'un report sans frais sur une session de votre choix sur l'année. Pour toute annulation 30 à 15 jours avant le séminaire les frais seront de 200 € HT. Pour toute annulation à moins de 15 jours, les frais de participation seront dus en totalité. Dans ce cas le participant peut se faire remplacer par une autre personne appartenant à l'entreprise. Merci de nous notifier le nom du remplaçant par écrit.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à valider votre participation et votre inscription à notre évènement. Le destinataire des données est : Development institute international.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Clients à l'adresse suivante : service-clients@development-institute.com
Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.